



PRÉVENTION – SANTÉ – ACCOMPAGNEMENT
Enjeux et déploiement des Médecines Complémentaires/Alternatives

DÉBAT ENTRE « EXPERTS SANTÉ » ET « CITOYENS »

Le 9 Juillet 2020 de 19h-20h30 – Visioconférence (Zoom)

<https://zoom.us/j/92964456437>

Débat organisé par Serge GUÉRIN, Véronique SUISSA et Philippe DENORMANDIE

ARGUMENTAIRE

Le vieillissement de la population comme l'augmentation des pathologies chroniques ont fait émerger de nouveaux besoins et de nouvelles attentes en matière de soins. Les performances technologiques incontestables de notre médecine (« cure ») doivent pouvoir s'articuler avec une approche à la fois humaine et personnalisée (« care »). L'attrait croissant pour les Médecines Complémentaires et Alternatives (MCA) s'explique par ce désir de care et la volonté de retrouver du pouvoir d'agir.

À ce titre, l'essor des thérapies non médicamenteuses recommandées par la HAS (ex : diététique, soutien psychologique), l'attrait médical pour l'activité physique adaptée, la reconnaissance du soin relationnel dans les institutions de soins (ex : bénévoles, patients partenaires), le déploiement de dispositifs de soins personnalisés (ex : pôles de soins et d'activités adaptés, soins de support) ou encore le processus d'intégration de certaines médecines complémentaires (ex : acupuncture, hypnose, relaxation) traduit une approche nouvelle de la médecine soucieuse non plus seulement de la guérison mais également de la qualité de vie des malades.

Cela explique que parmi les 20 propositions citoyennes proposées par les Etats Généraux de la Seniorisation, l'une en particulier est centrée sur les médecines complémentaires et alternatives: "*Favoriser les pratiques de prévention en facilitant l'accès aux médecines complémentaires et en remboursant l'activité physique adaptée selon les revenus des seniors*".

Le prochain Zoom citoyen sera donc centré sur ces enjeux et sur les conditions du déploiement des médecines complémentaires et alternatives.

Trois thèmes seront abordés dans un dialogue articulé entre « expériences » & « expertises » :

- **L'accès aux thérapies non médicamenteuses et médecines complémentaires**
- **Le remboursement des pratiques non médicamenteuses et complémentaires**
- **Les médecines complémentaires et le « pouvoir d'agir » en santé**